



# Police

Zone de police  
« La Mazerine »

n° 5269

-

*La présidente*

-

## AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 22 juin 2021, le Conseil de police a examiné les points suivants :

### En séance publique

#### **1. APPROBATION DU PV DU 2 MARS 2021 (PARTIE PUBLIQUE) – VOTE**

La partie publique du procès-verbal de la séance du 2 mars 2021 est approuvée à l'unanimité.

#### **2. MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES – MANDAT DE VENTE D'EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS DECLASSÉS - VOTE**

Suite à la difficulté de revendre le matériel déclassé spécialisé ou non utilisé par la zone de police en seconde main dans le meilleur intérêt de la zone, le Conseil approuve le cahier des charges ayant pour objet de mandater la vente d'équipement professionnels déclassés et autorise le Collège de police à passer un contrat avec la société qui remportera le marché selon les critères d'attribution;

#### **3. MARCHÉ PUBLIC IPFBW – CONTRÔLE ET CERTIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES– VOTE**

Vu qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des contrôles des installations électriques et considérant la possibilité offerte aux zones de police de se rattacher au marché de l'IPFBW à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil décide de se rattacher au lot 1 du marché public de l'IPFBW dans le cadre du contrôle des installations électriques (haute et basse tension) attribué à la société Vinçotte.

Le Conseil autorise le Collège à engager les dépenses nécessaires aux contrôles et certifications électriques pour les bâtiments de la zone de police par le biais de la société VINCOTTE selon les prix attribués au marché pour le lot 1.

**4. CONTRAT COMMUN ACCORD CADRE PLURIANNUEL (4 ANS) DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN TECHNIQUE DE BATIMENTS POLICE – CONVENTION – VOTE**

Trois zones de police souhaiteraient s'engager dans un contrat commun concernant un accord-cadre pluriannuel (4 ans) de services pour l'entretien techniques de bâtiments de « police » en centrale de marchés rédigé sur base de la loi du 17 juin 2016.

L'organisation en charge est la ZP Nivelles-Genappe qui agit en tant que centrale d'achats au sens de l'article 2, 6°, a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Le Conseil décide de se rattacher à la convention dans le cadre de l'accord cadre pluriannuel de services pour l'entretien technique de bâtiments police.

**A huis clos**

1. **APPROBATION DU PV DU 2 MARS 2021 (PARTIE HUIS CLOS) – VOTE**
2. **PERSONNEL – MALADIE PROFESSIONNELLE – DECISION DE FEDRIS – PRISE D'ACTE**
3. **DESIGNATION DU CHEF DE CORPS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'OUVERTURE DU MANDAT DE CHEF DE CORPS DE LA ZONE DE POLICE 5269 LA MAZERINE - VOTE**

**En séance publique**

**5. PERSONNEL – BESOINS MOBILITE 2021/03 – VOTE**

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2021/03 l'ouverture de la place d'un CP qualité et d'un CP stratégique, deux inspecteurs et un inspecteur principal pour le service intervention, un informaticien (niveau B) et une place de comptable (niveau B).

**6. PERSONNEL – BESOINS MOBILITE 2021/04 – VOTE**

Vu qu'il n'y aura pas de Conseil de police avant la remise des besoins début septembre, le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2021/04 l'ouverture de la place d'un CP qualité et d'un CP stratégique, deux inspecteurs et un inspecteur principal pour le service

intervention, un inspecteur pour le service proximité, un informaticien (niveau B) et une place de comptable (niveau B).

Les places ne seront pas ouvertes si la mobilité précédente est fructueuse.

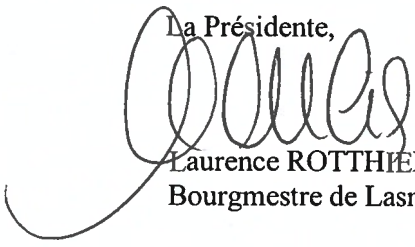
La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval, 157-159 à 1380 Lasne, dès ce lundi 28 juin 2021 pendant 10 jours.

 Le Chef de zone  
Zone de police 5269 "La Mazerine"

MEGANCK Josse  
Commissaire de police

Alain RUMMENS  
Commissaire divisionnaire de  
police

La Présidente,

  
Laurence ROTTHIER  
Bourgmestre de Lasne